



Compte rendu de la séance du Conseil municipal du 28 septembre 2006

Présidence de M. Gérald HÉRAULT, Maire, Vice Président du Conseil Général de l'Essonne

Secrétaire : M. ARNOL

Présents : M. HÉRAULT , Maire, Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne, Mme DUCASSÉ,
Mme MANTE, Mme HERFELD, M. COURTOIS, M.TARER, M.VEYRAT, M. BRAT, M. FEYDEL
Adjoints au Maire

Mme MAREST, M. PERRIOT, Mme MOULINET-SIAT, Mme BOLLIET, M. ARNOL, Mme BINELLO, Mme
RENVOISÉ, Mme DUPEYRAT, M. LAURENT, M. LECHEVALIER, M. POTIER, Mme AUBERT, Mme
PERROT, M. BANQUY, M.VUCEKOVIC, M.JOSSE, M. ZAMMIT
Conseillers Municipaux

Absents ayant donné procuration :

M. MEILLAT ayant donné procuration à M. HÉRAULT

Mme BAZIN ayant donné procuration à Mme MAREST jusqu'à son arrivée à 20 H 51

Mme LE NOXAIC ayant donné procuration à Mme MANTE

Mme FLOURIOT-BRISTOT ayant donné procuration à M. PERRIOT

Melle FILIP ayant donné procuration à M. COURTOIS

M. MIALET ayant donné procuration à M. BANQUY

M. GUILLEMENOT ayant donné procuration à M. VUCEKOVIC

Mme BERNARD ayant donné procuration à M. JOSSE

Absent : M. BOUISSET

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer 1 minute de silence en hommage à
Monsieur GUIRAUD, ancien Conseiller Municipal, décédé

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2006

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour en retirant 2 points :

- N° 6 – Demande de subvention pour la seconde phase de l'informatisation de la médiathèque
- N°7 – Marché négocié concernant l'extension du logiciel de gestion de la bibliothèque

Et en retirant les lots n° 2, 5, 9 et 13 du point n° 4 relatif aux marchés de fourniture de mobiliers et équipements pour la médiathèque et la Direction de l'Action Culturelle, ces derniers ayant été déclarés infructueux

ADOpte A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour de la présente séance ainsi modifié

APPROUVE A LA MAJORITÉ

ABSTENTIONS : MM. BANQUY, VUCEKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

La décision modificative n° 2

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

D'exonérer les entreprises LESCURE et SEMNE de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2007

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

La passation des marchés de fourniture de mobiliers et d'équipements pour la médiathèque et la Direction de l'Action Culturelle avec les candidats retenus par la Commission d'appel d'offres pour chacun des lots soit :

- le **lot n° 1** « Mobilier des espaces publics de la médiathèque » à la Société BRM pour un montant global forfaitaire de 137 783,97 € HT (CENT TRENTE SEPT MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT TROIS EUROS ET QUATRE VINGT DIX-SEPT CENTS HORS TAXE)
- le **lot n° 3** « Grilles et panneaux d'exposition » à la Société ASLER pour un montant global forfaitaire de 19 200 € HT (DIX NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS HORS TAXE)
- le **lot n° 4** « Podium » à la Société EUROPODIUM pour un montant global forfaitaire de 3 395 € HT (TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUINZE EUROS HORS TAXE)
- le **lot n° 6** « Mobilier pour le bar de la médiathèque » à la Société BUROMEDIA pour un montant global forfaitaire de 1 403,25 € HT (MILLE QUATRE CENT TROIS EUROS ET VINGT CINQ CENTS HORS TAXE)
- le **lot n° 7** « Mobilier pour le hall d'entrée de la médiathèque » à la Société ASLER pour un montant global forfaitaire de 6 804 € HT (SIX MILLE HUIT CENT QUATRE EUROS HORS TAXE)
- le **lot n° 8** « Système antivol » à la Société IDENT pour un montant global forfaitaire de 23 271 € HT (VINGT TROIS MILLE DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS HORS TAXE)
- le **lot n° 10** « Signalétique » à la Société PARCOURS pour un montant global forfaitaire de 4 148,59 € HT (QUATRE MILLE CENT QUARANTE HUIT EUROS ET CINQUANTE NEUF CENTS HORS TAXE)
- le **lot n° 11** « Matériel audiovisuel » à la Société FINANSCENE pour un montant global forfaitaire de 11 440 € HT (ONZE MILLE QUATRE CENT QUARANTE EUROS HORS TAXE)
- le **lot n° 12** « Réalisation d'une installation téléphonique » à la Société TTE TRANSEL pour un montant global forfaitaire de 9 612 € HT (NEUF MILLE SIX CENT DOUZE EUROS HORS TAXE)

et autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints dans l'ordre du tableau à signer les marchés correspondants avec les candidats retenus.

Mme BAZIN entre en séance à 20 H 51

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjoints dans l'ordre du tableau à déposer des demandes de subventions pour le financement de l'équipement matériel et mobilier de la médiathèque auprès de l'Etat et de tout autre organisme susceptible de financer cette opération, et à signer tout document afférent à ces demandes.

SOLLICITE A L'UNANIMITÉ

La demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement, pour la création d'une place à proximité de la future médiathèque et autorise Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne et à signer tout document relatif à ces demandes.

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché lot n° 1 clos et couvert pour les travaux de reconstruction du marché Saint-Hubert avec la Société DUBOCQ sise 1 rue du C.D.8 – BP22- 91770 SAINT VRAIN pour un montant de 858 985,50 € HT

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché lot n° 2 électricité et plomberie pour les travaux de reconstruction du marché Saint-Hubert avec le Groupement Stés SUDELEC et CHARPENTIER, sises pour la Sté SUDELEC 17/19 route de Malesherbes 91720 GIRONVILLE-SUR- ESSONNE, et pour la Sté CHARPENTIER 1 rue de Bretagne 91222 BRETIGNY-SUR-ORGE, pour un montant de 154 947,00 € HT

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché lot n° 3 V.R.D. pour les travaux de reconstruction du marché Saint-Hubert avec la société T.P.S., sise 36 rue de la Ferté Alais 91840 SOISY-SUR-ÉCOLE, pour un montant de 169 943,55 € HT

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché pour les travaux de reprises ponctuelles de voirie sur la Commune de Montgeron (Hameau de Bellevue et entrée de Pelouse) avec la Société SATO, sise 17 rue Colas 91390 MORSANG-SUR-ORGE, pour un montant de 79 418,59 € HT

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché pour les travaux de tapis d'enrobés dans les écoles Victor Duruy, Jean Moulin, allée d'accès et trottoir extérieur avec la société APPIA SUD ILE DE FRANCE, sise 36 avenue de Verdun 91291 ARPAJON CEDEX, pour un montant de 22 023,85 € HT

AUTORISE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer le marché pour les travaux d'aménagement de voirie à l'entrée de pelouse rue Gisèle et à l'entrée de l'école Jules Ferry maternelle (rampe d'accès) avec la Société SATO , sise 17 rue Colas 91390 MORSANG-SUR-ORGE, pour un montant de 39 800, 85 € HT

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

CONTRE : MM BANQUY, VUCEKOVIC, MIALET, GUILLEMENOT, JOSSE, ZAMMIT, Mme BERNARD

De céder la propriété communale sise 31 rue d'Yerres, parcelle cadastrée AE n° 477, à la Société Bouygues Immobilier, pour un montant de 4 250 €, dit que l'ensemble des frais inhérents à cette cession sera assuré par la Société Bouygues Immobilier et autorise Monsieur le Maire ou les Adjointes dans l'ordre du tableau à signer les actes utiles à cette cession

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

De fixer à 1 525 € l'enveloppe indemnitaire d'aide technique allouée aux agents des services fiscaux

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

La modification du tableau des effectifs du personnel communal

FIXE A L'UNANIMITÉ

Le tarif du repas de la 11^{ème} nuit des Sports pour les adultes à 13 € et le tarif du repas pour les enfants (jusqu'à 12 ans inclus) à 6 €

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les termes de l'avenant n° 5 renouvelant l'agrément de la CAF au Centre Social Saint-Exupéry du 1^{er} mai 2006 au 30 avril 2009 et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 5

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les termes de la convention triennale avec le Conseil Général de l'Essonne au titre des activités du Centre Social Saint-Exupéry et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention triennale

APPROUVE A L'UNANIMITÉ

Les termes de l'avenant n° 01 à la convention relative à l'organisation de l'agence postale communale de Montgeron dans le quartier de la Prairie de l'Oly et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant à cette convention

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

La mise à la réforme du véhicule PEUGEOT J5 immatriculé 224 AJG 91 du service Espaces Verts en vue de sa destruction

ÉMET A L'UNANIMITÉ

Un avis favorable à l'admission au SMOYS de la Commune du PLESSIS-PÂTÉ Ayant opté pour la compétence « Gaz » et la compétence « Électricité »

La Séance est levée à 21 h 40

Le Maire

Vice-Président du Conseil Général de l'Essonne

Gérald HÉRAULT